Les conditions d'application ou d'exemption, selon la nature de l'opération envisagée, du présent article sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Titre II : Prévention des risques biologiques

Chapitre Ier : Dispositions générales.

L. 4421-1 Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007

■ Legif ■ Plan ... In C Cass ... In Appel ... In Admin ... Jurica

Les règles de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs exposés à des agents biologiques sont déterminées par décret en Conseil d'Etat pris en application de l'article *L. 4111-6*.

Titre III : Prévention des risques d'exposition au bruit

Chapitre Ier: Dispositions générales.

L. 4431-1 Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007

■ Legif ■ Plan A In C Case M In Appel ■ In Admin ■ Jurica

Les règles de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs exposés au bruit sont déterminées par décret en Conseil d'Etat pris en application de l'article L. 4111-6.

Titre IV : Prévention des risques d'exposition aux vibrations mécaniques

Chapitre Ier: Dispositions générales.

U Legif. ≡ Plan 🍨 Jp.C.Cass. 🕮 Jp.Appel 🗐 Jp.Admin. 🗟 Jurica

Les règles de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs exposés aux vibrations mécaniques sont déterminées par décret en Conseil d'Etat pris en application de l'article *L. 4111-6*.

Titre V : Prévention des risques d'exposition aux rayonnements

Chapitre Ier: Prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants.

4451-1 Ordonomo a¹²016 128 du 10 Murior 2016, cet 42